République Française

N° 2023 / 05

Département de l'Aveyron Arrondissement de Millau COMMUNE de REQUISTA

## EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de REQUISTA

## Séance Ordinaire du 21 février 2023

Date de la Convocation : 16 février 2023 Date de l'affichage : 16 février 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt et un du mois de février à vingt et heure trente, le Conseil Municipal de Réquista, dûment convoqué, s'est réuni en la salle de la Mairie de Réquista, lieu ordinaire de ses assemblées, sous la présidence de Monsieur **Michel CAUSSE**, Maire.

Conformément aux dispositions de l'article 2121 - 15 du code des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Madame Angélique MASSOL ayant obtenu la majorité des suffrages a été retenue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Présents: Geneviève ABRANTES; Annette CLUZEL; Elian BOUZAT; Claude BAUMES; Jacky LACAN; Sophie ESTEVENY; Martine ALBUCHER; Michel LAURENS; Josette VAYSSE; Philippe ANTOINE; Vincent NICOULEAU; Fabienne VERGNES; Angélique MASSOL.

Procurations: Jean-Michel RECOULES à Fabienne VERGNES; Pierre GRIMAL à Michel LAURENS; Aude JALADE à Geneviève ABRANTES

Absents et excusés: Claudine GRIMAL

Objet: PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL « AMENAGEMENT PLACE DE LA POSTE ET BOULEVARD VICOMTE DE CADARS » (opération n° 466).

**Monsieur le Maire** rappelle à l'assemblée que le Conseil Municipal, par délibération n° 2023/04 du 21 février 2023 a validé l'Avant-Projet de l'aménagement de la place de la Poste tel que proposé par le Maitre d'œuvre « Tout est Paysage – Cyrille BONNET – LBP études & Conseil ».

Il les informe le Conseil Municipal de la possibilité de bénéficier de subventions pour financer ce projet. Monsieur le Maire propose donc de délibérer pour établir un plan de financement prévisionnel afin de solliciter les subventions auprès des organismes suivants :

Plan de financement prévisionnel aménagement place de la poste/. Bd. Vicomte de Cadars - opération 466 -	
Montant total de l'opération HT	1 070 925,00 €
ETAT - Dotation de Soutien à l'Investissement Local (30 %)	321 277,00 €
ETAT - FOND VERT (20%)	73 213,00 €
REGION : "désimperméabilisons les sols urbains" (30 % sur le volet désimperméabilisation et renaturation)	109 820,00 €
AGENCE ADOUR GARONNE Plan de Relance (50 % sur le volet désimperméabilisation et renaturation)	183 033,00 €
DEPARTEMENT : Cœur de Village	100 000,00 €
Fonds propres de la commune	283 583,00 €

## Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, Après avoir pris connaissance des aides susceptibles d'être accordées pour la réalisation de cette opération,

## DECIDE: à l'unanimité

- d'arrêter le nouveau plan de financement prévisionnel de cette opération comme décrit ci-dessus.
- de solliciter le concours financier des organismes financeurs comme précisés dans le tableau ci-dessus.
- dit que les crédits nécessaires à l'ensemble de cette opération sont inscrits au Budget de la Commune.
- d'autoriser le maire à signer tout document relatif à cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Pour extrait conforme,

La Secrétaire de séance, Angélique MASSOL Le Maire, Michel CAUSSE